

République française

Département de l'Hérault



## **Commune de Rosis**

Séance du 8 juin 2009 à 20 h 30

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON - Gérard LUNA - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Sandrine LECLERCQ - Nathalie MENDES - Arlette ARAGON - - Eric NAUTRE

Membre (s) absent(s) excusé(s): Mme Martine CANDEL.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LECLERCQ.

### ORDRE DU JOUR

- 1 – CONVENTION ENTRE HERAULT ENERGIE ET LA COMMUNE DE ROSIS
- 2 - SOUTIEN AUPERMIS DE CONSTRUIRE DE L' ABZD à DOUCH
- 3 - DOUCH —EMPRUNT TVA POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE DE DOUCH
- 4 - RESTAURATION DE L'EGLISE STE MARIE DE DOUCH 2<sup>ème</sup> TRANCHE
- 5 - INAUGURATION DE LA MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX
- 6 - APPEL A CANDIDATURE POUR RECRUTER UN ANIMATEUR
- 7 - DISSOLUTION DU SMIEC
- 8 – ECLAIRAGE PUBLIC
- 9 - REGROUPEMENT SCOLAIRE PABO PLAISANCE
- 10 – POINT INFO TOURISME
- 11 – SYSTEME D'INFORMATION LOCALE
- 12 – PROJET D'ELECTRIFICATION DE LA CLOCHE D'ANDABRE

## **1 - CONVENTION ENTRE « HERAULT ENERGIE » ET LA COMMUNE DE ROSIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, dans le cadre du projet de dissimulation du réseau d'éclairage public et du téléphone au lieu dit Andabre, il y a lieu d'établir une convention entre Hérault Energie et la commune de Rosis en ce qui concerne l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour les études relatives au projet.

Il indique que la présente convention a pour objet de définir les modalités administratives techniques et financières de chacune des parties dans le cadre de la réalisation des travaux d'effacement de réseaux sur la commune de Rosis.

Il précise que la dépense prévisionnelle de l'opération d'effacement des réseaux sur la commune de Rosis est estimée à **166,67 € TTC**.

Il propose aux membres du conseil de l'autoriser à signer cette convention est d'engager cette dépense.

### **Vote du Conseil :**

*Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire et autorise la signature de cette convention.*

## **2 - DOUCH - SOUTIEN AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT BOIS**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'Association Bouddhiste Zen Deshimaru installée dans l'ancienne colonie de Douch depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, envisage de détruire un bâtiment existant et le remplacer par un bâtiment neuf de structure bois. Il indique que cet ancien bâtiment est vétuste et les nouveaux propriétaires envisagent de le reconstruire.

Il indique que cette association a déposé un permis de démolir d'un bâtiment existant de Type « Algéco » avec une toiture et des murs en « fibro ciment », qui défigure l'esthétique paysager de cette zone et souhaite construire en lieu et place, un bâtiment bois dont le permis de construire a été déposé auprès des services de la DDE, qui à l'inverse de l'existant, s'intégrera parfaitement dans l'environnement de cette zone qui est ceinturée de résineux.

Il fait savoir aux membres du conseil que l'arrivée de cette association est de nature à favoriser l'essor économique de notre commune puisque des emplois vont être créés et que seront accueillis, dès son ouverture, des séminaires, colloques et autres manifestations à caractère culturel et philosophique, favorisant ainsi un développement écotouristique durable et d'aménagement du territoire responsable.

Il précise, que ce projet de construction, ne porte nullement atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'il ne subit aucune pression foncière et n'entraîne aucun surcroît important de dépenses publiques hors de proportion avec ses ressources.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir soutenir le projet de construction proposé et d'informer les services de la DDE, que la commune est favorable à ce projet qui constituera avec la construction de la maison du mouflon et du Caroux à Douch, un attrait fort pour les nombreux usagers qui visitent le massif du Caroux et de l'Espinouse.

### **Avis du Conseil :**

*Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

## **3 - EMPRUNT TVA POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE de DOUCH 1° TRANCHE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que, comme il en a été convenu lors du dernier conseil, une réunion d'information avec la Présidente et les membres de l'association s'est tenue à Rosis, au cours de laquelle Le Maire a fait connaître à cette association les notifications de subventions affectées à la première tranche de travaux de restauration de **l'église sainte Marie de Douch**, dont le montant s'élève à **85 539, 43 €, Hors Taxes**, à savoir :

Une subvention de **25 662,00 €uros** allouée par le Conseil Général de l'Hérault,

Une subvention de **42 769, 50 €uros**, par la sous préfecture au titre de la DGE ( Dotation Globale d'Equipement),

Reste à la charge de l'Association pour cette première tranche, la somme de **17 107 ,93€**.

Il propose donc aux membres du conseil pour financer la TVA de cette première tranche de travaux, de souscrire un emprunt de **16 765, 73 €uros** sur deux ans.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

**Vote du Conseil :**

***Le Conseil unanime émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt pour financer la TVA.***

#### **4 - DOUCH- RESTAURATION DE L'EGLISE STE MARIE DE DOUCH 2° TRANCHE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu, dans le cadre de la restauration de l'église Ste Marie de Douch, d'établir un nouveau dossier de financement pour la réalisation de la deuxième tranche des travaux de restauration de l'église afin de terminer les travaux de ce projet.

Il indique que le montant des travaux de la deuxième tranche sont identiques à ceux de la 1<sup>ère</sup> tranche et s'élèvent à **85 539, 43 €** hors taxes.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter nos partenaires financiers institutionnels, afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles qui nous permettront d'achever ces travaux dans de bonnes conditions.

Il demande aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

**Vote du Conseil :**

***Le Conseil émet un avis favorable au projet de restauration de la 2ème tranche et autorise le Maire à solliciter les aides financières nécessaires à sa réalisation.***

#### **5 - DOUCH - INAUGURATION DE LA MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'inauguration de la Maison du Mouflon est programmée pour **le Jeudi 2 juillet 2009**.

Il indique que toute la population de notre commune est invitée à cette cérémonie.

Il précise que les travaux de restauration sont en voie d'achèvement et il souhaite que les membres du conseil disponibles viennent aider à la préparation et à l'accueil des invités.

**Pour information des membres du Conseil :**

***Le Conseil prend acte de l'information.***

#### **6 – RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR POUR LA MAISON DU MOUFLON**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a sollicité le POLE EMPLOI afin de recruter un animateur pour la Maison du Mouflon et du Caroux dans le cadre d'un (CAE) contrat d'aide à l'emploi d'un an renouvelable, sur la base du SMIC de 35 heures.

Il indique que la dizaine de candidatures reçues seront examinées très prochainement afin de retenir un candidat.

**Pour information des membres du Conseil :**

***Le Conseil prend acte de l'information.***

#### **7 – DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ( SEMIEC )**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que concernant la compétence électrification rurale éclairage public, il y a sur le plan juridique interférence de compétence entre le SIEMEC et la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc sur les communes de Castanet et Rosis.

Il précise que cette solution n'est que transitoire et qu'il convient aujourd'hui de procéder à la dissolution du SIEMEC. Une telle dissolution et ses conséquences font l'objet des dispositions de l'article L 5212 – 33 du CGCT qui prévoit que le syndicat est dissous :

1 – par consentement de toutes les assemblées délibérantes membres du syndicat autorisant la dissolution.

2- Par décision de dissolution du Comité Syndical du SIEMEC décidant du protocole de dissolution du syndicat :

- « Les modalités de répartition de l'actif et du passif,
- « Les modalités de répartition du résultat résiduel,
- « Les conditions de transfert du personnel,

3- La délibération de toutes les assemblées délibérantes membres du syndicat approuvant le protocole de dissolution et demandant à Monsieur le Préfet de bien vouloir prononcer la dissolution,

4- L'arrêté Préfectoral de dissolution déterminera ensuite les conditions dans lesquelles le syndicat est liquidé.

Il propose aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable à la dissolution du SIEMEC.

**Avis du Conseil :**

*Le Conseil unanime émet un avis favorable à la dissolution du SIEMEC.*

## **8 - RENOUELEMENT DE POINTS LUMINEUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il vient d'obtenir officiellement une enveloppe de **10 000 €** du Syndicat Intercommunal d'électrification qui pourraient être affectée à l'installation et au renouvellement des points lumineux sur une partie des hameaux de Cours et Compeyre.

Il propose aux membres du Conseil de saisir l'Entreprise Travesset pour accomplir ces travaux, qui devront être réalisés dans l'urgence compte tenu de la dissolution prochaine de ce syndicat.

**Vote du Conseil :**

*Le Conseil, d'un commun accord, a fait le choix des lieux d'implantation des nouveaux points d'éclairage et de renouvellement de certains lampadaires. Il souhaite qu'à l'occasion de ce changement, la mise en place d'ampoules de basse énergie soit privilégiée.*

## **9- REGROUPEMENT SCOLAIRE PABO PLAISANCE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les termes de la directive gouvernementale via le rectorat, qui propose d'équiper en matériel informatique, les écoles des petites communes rurales de moins de 3000 habitants.

Cet équipement informatique d'un montant de 9000 € Hors taxes, bénéficie d'une aide de l'Etat à hauteur de 80%, le delta restant sera financé à part égale par les 3 communes membres.

Il indique que cet équipement intéresse la directrice de l'école et va lui permettre d'initier ses élèves au numérique et à d'autres applications informatiques.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir émettre un avis sur la participation financière de notre commune à ce projet scolaire dont le montant ne devrait pas excéder **800 €**.

**Vote du Conseil :**

*Le Conseil unanime, émet un avis favorable à cette proposition.*

## **10 - POINT INFO TOURISME DU COL DE MADALE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de bien vouloir évoquer le mode de fonctionnement du point info durant cet été, compte tenu que les professionnels du tourisme de notre commune ont des difficultés à se rendre disponibles pour l'ouvrir à des heures régulières pendant la période estivale.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner quel mode de fonctionnement il y a lieu d'adopter.

**Avis du Conseil :**

*Le conseil estime que devant l'indisponibilité des professionnels, il y a lieu de leur demander une participation pour rémunérer à temps partiels une personne pendant la période estivale. Il demande au Maire de bien vouloir informer les professionnels de leurs intentions.*

## **11 - SYSTEME D'INFORMATION LOCALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Conseil général de l'Hérault en lien avec le comité départemental du tourisme offre la possibilité aux professionnels du tourisme d'effectuer soit la mise à jour du système d'informations locales en place, soit de faire acte de candidature pour la mise en place de nouveaux panneaux.

Il demande au 2° adjoint qui a assisté à la réunion de bien vouloir rendre compte des informations données lors de cette réunion et précise que les dossiers de candidature seront centralisés en Mairie et que les professionnels du tourisme seront contactés directement par le CDT de l'Hérault.

### **Avis du Conseil :**

*Le conseil prend acte de l'information.*

## **12 - PROJET D'ELECTRIFICATION DE LA CLOCHE DE L'EGLISE D ANDABRE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a été sollicité à plusieurs reprises par des administrés d'Andabre, pour que la cloche de l'église Saint Charles puisse être équipée d'un système électrique qui permet de sonner la cloche comme à la main.

Il indique qu'un artisan campanaire de notre région, la société France Carillons d'Hérépian a été sollicitée et qu'un devis des travaux a été établi dont le montant global s'élève à **4 769, 64 €**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

### **Vote du Conseil :**

*Le Conseil émet un avis favorable à ce projet qui est soutenu par les associations communales qui souhaitent l'aider financièrement.*

**Le Maire  
Jacques MENDES**